

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE FORT-DE-FRANCE

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
PALAIS DE JUSTICE
97262 FORT-DE-FRANCE
TEL 05.96.48.41.41

SO.DI.CA
Chez GHP
Zone de Gros la Jambette
97232 Lamentin

V/REF :

N/REF : 98 B 712 / 2018-B-1638

Le greffier du tribunal mixte de commerce de Fort-de-France certifie qu'il a reçu le 28/12/2018,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 30/06/2018.

Procès-verbal d'assemblée générale en date du 30/11/2018

Concernant la société

SO.DI.CA
Société à responsabilité limitée
Chez GHP
Zone de Gros la Jambette
97232 Lamentin

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-B-1638 le 28/12/2018

R.C.S. FORT DE FRANCE TMC 419 836 176 (98 B 712



DE-FRANCE le 28/12/2018,

SARL SODICA
CHEZ GHP
ZONDE DE GROS DE LA JAMBETTE
97232 LAMENTIN

DOCUMENTS FISCAUX

Exercice du 01/07/2017 au 30/06/2018

1- BILAN ACTIF

N° 2050

2018

Désignation de l'entreprise : SARL SODICA		Durée ex. en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise :		Durée de l'ex. précédent* 12	
CHEZ GHP ZONDE DE GROS DE LA JAMBETTE		97232 LAMENTIN	
Numéro SIRET* 41983617600026		Néant ☐	Ex. précédent (N-1) clos le :

		Exercice N, clos le : 30/06/2018			30/06/2017
		Brut 1	Amort., provls* 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
I	Frais d'établissement *	AB	AC		
A N	Frais de développement*	CX	CQ		
C C	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
T	Fonds commercial (1)	AH	AI	120 000	120 000
I R	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
F P	Avances et acc. sur immob. incorp.	AL	AM		
I	Terrains	AN	AO		
C	Constructions	AP	AQ		
M	Installat* tech., matériel et outillage ind.	AR	AS	1 752	492
M R	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	8 312	7 587
P	Immobilisations en cours	AV	AW		
B	Avances et acomptes	AX	AY		
I	Participations évaluées (mise en équ.)	CS	CT		
L F	Autres participations	CU	CV		
I I	Créances rattachées à des participat*	BB	BC		
S N	Autres titres immobilisés	BD	BE	269	269
E	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	11 777	11 777
TOTAL (II)		BJ	BK	10 063	140 125
A S	Matières 1ères, approvisionnements	BL	BM		
C T	En cours de production de biens	BN	BO		
T	En cours de production de services	BP	BQ		
C	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
C K	Marchandises	BT	BU	105 890	143 771
I S	Avances et acc. versés sur cdes	BV	BW	3 600	3 600
R C	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	15 000	14 017
C R	Autres créances (3)	BZ	CA	6 387	69 408
U E	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
L D	VMP(dt act* propres) :	CD	CE	87 575	76 185
I	Disponibilités	CF	CG	1 073	4 734
R	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	6 336	6 934
E	TOTAL (III)	CJ	CK	6 387	306 496
G	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
U	Primes de remboursement des obl. (V)	CM			
L	Ecart de conversion actif* (VI)	CN			
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A	16 450	446 621
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) part à - d'1 an des immob fin. nettes :	CP	(3) Part à + d'un an	CR
Clause de rés. de prop. :		Immobilisations :	Stocks :	Créances	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

2- BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051

2018

Désignation de l'entreprise : SARL SODICA		Néant			
		Exercice N	Exercice N-1		
Capitaux propres	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7 500)	DA	7 500	7 500	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK	DC			
	Réserve légale (3)	DD	750	750	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées*(3) (dt prov.fluctuation cours B1	DF			
	Autres réserves (dt achat oeuvres origin. art. vivants* EJ	DG	3 206	3 206	
	Report à nouveau	DH	-75 615	50 890	
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	-56 522	-126 505	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées*	DK			
TOTAL (I)		DL	-120 681	-64 159	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	54 364	24 220	
	Provisions pour charges	DQ	1 137	751	
	TOTAL (III)	DR	55 501	24 971	
Dettes (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	57 409	69 576	
	Emp.et dettes financières divers (dont emprunts particip Ei	DV	230 227	172 805	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	153 545	176 705	
	Dettes fiscales et sociales	DY	69 744	78 375	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Compt régul.	Autres dettes	EA			
	Produits constatés d'avance (4)	EB	875	850	
TOTAL (IV)		EC	511 801	498 312	
Ecarts de conversion passif* (V)		ED			
TOTAL GENERAL (I à V)		EE	446 621	459 124	
Renvois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
	(2) Dont Ecart de réévaluation libre	1D			
	Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	511 801	498 311	
(5) Dt concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	57 409	69 576	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

3 - COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

N° 2052

2018

Désignation de l'entreprise : SARL SODICA							Néant		*
		Exercice N					Exercice N-1		
		France		Exportation et intrac.		Total			
Produits d'exploit.	Ventes de marchandises*	FA	6 185 000	FB		FC	6 185 000	5 879 408	
	Production vendue : - biens*	FD		FE		FF			
	- services*	FG	22 924	FH		FI	22 924	13 291	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	6 207 924	FK		FL	6 207 924	5 892 699	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	4 290	8 406	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	307	1 387	
	Autres produits (1) (11)					FQ	513	530	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	6 213 034	5 903 023	
Charges d'exploit.	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	5 358 123	5 035 908	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	37 881	97 642	
	Achats de mat. 1ères et autres approvisionnements (dts de douane inclus)*					FU	1 330	1 451	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	535 690	530 363	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	18 806	16 348	
	Salaires et traitements*					FY	237 087	252 308	
	Charges sociales (10)					FZ	22 840	33 318	
	- Sur immobilisations : - dotations aux amortissements*					GA	3 511	7 260	
	Dotations - dotations aux provisions					GB			
	d'exploitation : - Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	6 387		
	- Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	30 529	24 971	
	Autres charges (12)					GE	14 408	22 254	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	6 266 590	6 021 823	
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	-53 556	-118 800	
opérations	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
en commun	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
Produits financiers	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	386	387	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	386	387	
charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	3 403	4 079	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	3 403	4 079	
2- RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-3 017	-3 692	
3- RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	-56 573	-122 492	

(Renvois : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

4 - COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

N° 2053

2018

Désignation de l'entreprise : SARL SODICA		Néant		*	
		Exercice N		Exercice N - 1	
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	634	1 600	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*	HB			
	Reprise sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	634	1 600	
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	450	45	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	HF	133	5 568	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	583	5 613	
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		HI	51	-4 013	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices* (X)		HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	6 214 054	5 905 009	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	6 270 576	6 031 514	
5- BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		HN	-56 522	-126 505	
R E N V O I S	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	17 983	19 676	
	(2) Dont - produits de locations immobilières	HY			
	- prod. d'exploit. afférents à des ex. antérieurs (à détailler au 8)	1G			
	(3) Dont - Crédit-bail mobilier*	HP			
	- Crédit-bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'expl. afférentes à des ex. antérieurs (à détailler au (8))	1H			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K			
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
	(6 ter) Dont amort. exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transfert de charges	A1			
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(13) Dt primes cot.comp.pers.: facult. A6 Obl. A9					
(7) Détails des produits et charges exceptionnels	Exercice N				
(Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Charges except.	Produits except.			
pénalités	450				
valeur nette comptable	133				
régularisations diverses		634			
(8) Détail des produits et charges des exercices antérieurs :	Exercice N				
	Charges antérieure	Produits antérieurs			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 - IMMOBILISATIONS

N° 2054 2018

Désignation de l'entreprise : SARL SODICA		Néant			
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations		
			Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'ex. ou résultant d'une mise en équ. 2	Acquisitions, créat*, apports et virements de poste à poste 3	
I	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	CZ	D8	D9	
N	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	KD 120 000	KE	KF	
C	Terrains	KG	KH	KI	
	Constructions	- Sur sol propre Dont Composant L9	KJ	KK	
		- Sur sol d'autrui Dont Composant M1	KM	KN	
		- Installations générales, agencements et aménagements des	KP	KQ	
P	Installations techniques, matériel et outillage industriels	KS 2 870	KT	KU	
R	Autres immob. corporelles	- Instal. générales, agencements, aménagements div*	KV 10 805	KW	
		- Matériel de transport*	KY	KZ	
		- Matériel de bureau et mobilier informatique	LB 5 141	LC	
		- Emballages récupérables et divers*	LE	LF	
L	Immobilisations corporelles en cours	LH	LI	LJ	
E	Avances et acomptes	LK	LL	LM	
S	TOTAL III	LN 18 815	LO	LP 3 292	
F	Participations évaluées par mise en équivalence	8G	8M	8T	
I	Autres participations	8U	8V	8W	
N	Autres titres immobilisés	1P 269	1R	1S	
	Prêts et autres immobilisations financières	1T 11 777	1U	1V	
	TOTAL IV	LQ 12 046	LR	LS	
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	OG 150 861	OH	OJ 3 292	
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeurs brutes des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale ou évaluation en équivalence 4
		par virement de poste à poste 1	par cession des tiers ou mise en équivalence ou résultant d'une mise en équivalence 2		
I	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	C0	D0	D7	
C	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	LV	LW 120 000	1X	
C	Terrains	LX	LY	LZ	
	Constructions	- Sur sol propre	MA	MB	
		- Sur sol d'autrui	MD	ME	
		- Instal. générales, agencement et aménagement des constructions	MG	MH	
P	Instal. tech., matériel et outillage ind.	MJ 626	MK 2 244	ML	
R	Autres immob. corp.	- Installations générales, agencements, aménagements	MM 1 221	MN 12 057	
		- Matériel de transport	MP	MQ	
		- Mat. de bureau et informatique, mobilier	MS 2 119	MT 3 842	
		- Emballages récupérables et div	MV	MW	
L	Immob. corporelles en cours	MZ	NA	NB	
E	Avances et acomptes	ND	NE	NF	
S	TOTAL III	NG 3 965	NH 18 143	NI	
F	Participations évaluées (mise en équ.)	0U	M7	0W	
I	Autres participations	0X	0Y	0Z	
N	Autres titres immobilisés	2B 269	2C	2D	
	Prêts et autres immob. financières	2E 11 777	2F	2G	
	TOTAL IV	NJ 12 046	NK	2H	
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	OK 3 965	OL 150 189	OM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le					30/06/2018	
Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.						
Désignation de l'entreprise : SARL SODICA				Néant		X

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col 1- col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col 5 (5)]
	Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements (2)	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 - Concessions, brevets et droits simil.						
2 - Fonds commercial						
3 - Terrains						
4 - Constructions						
5 - Instal. tech. mat. et out. industriel						
6 - Autres immobilisations corporelles						
7 - Immobilisations en cours						
8 - Participations						
9 - Autres titres immobilisés						
10 - TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés col. 1, ceux portés col.2.

(2) Porter dans cette col. le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend : le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 et le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne "provisions réglementées".

CADRE B	
Déficits reportables au 31 décembre 1976 imputés sur la provision spéciale au point de vue fiscal	
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice	
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice	-
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leur déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés au col. 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux col. 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise : SARL SODICA		Néant					
CADRE A							
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE*							
IMMOB. AMORTISSABLES	Montant des amort. au début de l'ex.	Augmentations : dotations de l'ex.	Diminutions : amort. afférents aux elts sortis de l'actif reprises				
Frais d'établ. et développ. TOTAL I	CY	EL	EM				
Autres immob. incorp. TOTAL II	PE	PF	PG				
Terrains	PI	PJ	PK				
- Sur sol propre	PM	PN	PO				
Construct* - Sur sol d'autrui	PR	PS	PT				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	PV	PW	PX				
Inst. techn., matériel et outillage ind.	PZ	QA	QB				
- Sur sol d'autrui	PM	PN	PO				
- Installations générales, agencements et aménagements divers	PV	PW	PX				
Autres	QD	QE	QF				
- Matériel de transport	QH	QI	QJ				
corp.	QL	QM	QN				
- Matériel de bureau et informatique, mobiliier	QH	QI	QJ				
- Emballages récup. et div.	QP	QR	QS				
TOTAL III	QU	QV	QW				
TOTAL GENERAL (I + II + III)	ON	OP	OQ				
	10 385	3 511	3 832				
	10 385	3 511	3 832				
	10 063		10 063				
	10 063		10 063				
CADRE B							
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Immobilisat* amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal Exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal Exceptionnel	
Frais d'établissement TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorp. TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
C Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
O Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
N Inst. géol., agnc.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Instal. techn., matériel et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
C Inst. géol., agnc. & am. div.	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
O Mat. de transp.	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
R Mat. bur. & inf. mob.	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
P Emb. récup., div.	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations -	NL			NM			NO
TOTAL général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
TOTAL Général Non Ventilé (NP+NQ+NR)	N	TOTAL Général Non Ventilé (NS+NT+NU)		NY	TOTAL Général Non Ventilé (NW-NY)		NZ
CADRE C							
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CH. REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'ex. aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunts à évaluer				Z9	Z8		
Primes de remboursemt des obligations				SP	SR		

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

N° 2056

2018

Désignation de l'entreprise : SARL SODICA		Néant			
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'ex. 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'ex. 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Prov. pour reconst. des gisements miniers et	3T	TA	TB	TC	
P Prov. pour investissements	3U	TD	TE	TF	
R Prov. pour hausse des prix (1)	3V	TG	TH	TI	
Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
V Dont majorations except. de 30 %	D3	D4	D5	D6	
R Prov. pour prêts d'installation	IJ	IK	IL	IM	
Autres prov. réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
R Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	54 364
I Prov. pr garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
S Prov. pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
Prov. pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
& Prov. pr pensions et obligat* similaires	4X	4Y	4Z	5A	
Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
C Prov. pr renouvellemt des immob.*	5F	5H	5J	5K	
H Prov. pour gros entretiens et grandes révision	EO	EP	EQ	ER	
A Prov. pr ch. soc. et fisc. sur congés à payer*	5R	5S	5T	5U	
R Autres prov. pour risques et ch. (1)	5V	5W	5X	5Y	1 137
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	55 501
D - incorporelles	6A	6B	6C	6D	
E sur - corporelles	6E	6F	6G	6H	
P Immobilisations - titres mis en équ.	02	03	04	05	
R - titres de participat*	9U	9V	9W	9X	
E - autres immob fin (1)*	06	07	08	09	
C sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
I Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
A Autres prov. pour dépréciat* (1)*	6X	6Y	6Z	7A	6 387
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	6 387
TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	61 887
- d'exploitation		UE	UF		
Dont dotations et reprises - financières		UG	UH		
- exceptionnelles		UJ	UK		
Titres mis en équ. : montant de la dépréciation à la clôture de l'ex. calculé selon les règles de l'art. 39-1-5 du C.G.I.				10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision					
NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la prod. est prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI.					

* Des explications concernant cette rubrique sont données par la notice n° 2032

**8 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE***

N° 2057 2018

Désignation de l'entreprise :		SARL SODICA				Néant		*
-------------------------------	--	-------------	--	--	--	-------	--	---

CADRE A		ETAT DES CREANCES	Montant brut 1	A 1 an au plus 2		A plus d'1 an 3		
De l'actif	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN		
Immo- bilisé	Prêts (1) (2)	UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières	UT	11 777	UV		UW	11 777	
De l'actif circulant	Clients douteux ou litigieux	VA	400		400			
	Autres créances clients	UX	14 600		14 600			
	Cré. repr. * (Prov dépr. UO)	Z1						
	Personnel et comptes rattachés	UY	10 823		10 823			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	21 853		21 853		
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	25 227		25 227		
		Autres impôts, taxes, versements assim.	VN					
		Divers	VP					
	Groupes et associés (2)	VC						
	Débiteurs divers (dt créances rel. à op. pens. de titres)	VR	35 506		35 506			
	Charges constatées d'avance		VS	6 336		6 336		0
	TOTAUX		VT	126 522	VU	114 745	VV	11 777
	R E N V	(1) Montant prêts accordés en cours d'exercice	VD					
		Montant remboursements obtenus en cours d'ex.	VE					
(2) Prêts et avances consentis aux associés(p.phys.)		VF						

CADRE B		ETAT DES DETTES	Montant brut 1	A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
		7Y					
		7Z					
	Emprunts, dettes auprès de établissements de crédit(1)	à 1 maximum à l'origine	57 409		57 409		
		à + de 1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
	Fournisseurs et comptes rattachés	8B	153 545		153 545		
	Personnel et comptes rattachés	8C	43 376		43 376		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	20 347		20 347		
Etat et autres Collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	2 039		2 039		
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	3 981		3 981		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
	Groupes et associés (2)	VI	230 227		230 227		
	Autres dettes (dt celles relatives à des opér. de pension de titr	8K					
	Dettes représentatives de titres empruntés*	ZZ					
	Produits constatés d'avance	8L	875		875		
TOTAUX		VY	511 801	VZ	511 801		
R E N V	(1) Emprunts souscrits en cours d'exerc.	VJ					
	Emprunts remboursés en cours d'ex.	VK					
	(2) Montants divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL					

Désignation de l'entreprise : SARL SODICA Néant ☐										Exercice N, clos le : 30/06/2018	
I. REINTEGRATIONS										BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Rémunération du travail - de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR) - de son conjoint ☐ - part déductible* ☐ à réintégrer :										WA	
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous) WD 3 557 Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles WE 3 866										WB	
Autres charges et dépenses comptables visées à l'art. 39-4 du C.G.I.* WF Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS) WG 3 608										WC	
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option RA Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) RB										XE	11 031
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)* WI Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (Cf. tableau 2067 BIS-SD) XX											
Amendes et pénalités WJ 450 Charges financières (art 212 bis) XZ										XW	450
Réintégration prévues à l'article 155 du CGI Impôts sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										XY	
Quote-part : Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.* WL Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B CGI L7										I7	
Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 15% ou 19% (12,8% pour les entre. soumises à l'IR)										K7	
Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 0%										I8	
Fraction imposable des plus-values - Plus-values nettes à court terme										ZN	
réalisées au cours des exerc. antérieurs* - Plus-values soumises au régime des fusions										WN	
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										WO	
Réintégration diverses (à détailler sur feuillet séparé) (à intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212) SU Zone d'ent.* (act. exo.) SW										XR	
Dont : Déficit étrangers antérieurement déduits PME (art 209C) SX Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro M8										WQ	1 100
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel au tonnage										Y3	
TOTAL I										WR	12 581
II. DEDUCTIONS										WS	56 522
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.* Prov. et charges à payer non-déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'ex. (tab 2058-B, cadre III)										WT	
Régimes Plus-values - Imposées aux taux de 15% (12,8% pour les ent. soumises à l'IR)* imposition nettes - Imposées aux taux de 0% particuliers à - Imposées aux taux de 19% et impos. long terme - Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures différées Autres plus-values imposées au taux de 19% Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée* Régime des sociétés mères et des filiales* (Produit net des act* et parts de participations (2A))										WU	
Mesures : Déduction autorisée au titre des invest. réalisés dans les collectivités d'Outre-mer Majoration d'amortissement* d'incitation : Entreprise nouvelle 44 septies K9 Entreprise nouvelle art. 44 sexies L2 Jeunes entre. innovantes (art. 44 sexies A) L5 Pôle de compétitivité hors CICE L6 Sociétés d'investissements immo. K3 Zone restruct. défense (art. 44 terdecies) PA Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies ou 44 A) OV Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 1F Zone franche d'activités (art. 44 quaterdecies) XC Zone de revitalisation rurale (44 quindecies) PC										WB	
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										WH	
Déduct. div. (cf. feuillet séparé) dont déd. except. pour investissement Créance dégagee par le report en arrière du déf. (IS) ZI										WP	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										WW	
TOTAL II										XB	
III. RESULTAT FISCAL										I6	
Résultat fiscal avant imputation : bénéfice (I moins II) XI										WZ	
des déficits reportables : déficit (II moins I) ZL										XA	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)										ZY	
Déficit ant. imputés sur les résultats de l'ex. (entreprises à l'IS)										XD	
RESULTAT FISCAL : BENEFICE (XN) ou DEFICIT reportable en avant (XO) XN										XF	
										XS	
										XG	19 250
										Y2	
										XH	75 772
										XJ	63 191
										XL	
										XO	63 191

10 - DEFICITS INDEMNITES POUR CONGES A PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

N° 2058-B 2018

Désignation de l'entreprise : SARL SODICA			Néant		*
I. SUIVI DES DEFICITS					
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	154 122		
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)		K5			
Déficits reportables (différence K4- K5)		K6	154 122		
Déficit de l'exercice (tab 2058-A, ligne XO)		YJ	63 191		
TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	217 313		
II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1,1° bis A1 du CGI, dotations de l'exercice		ZT			
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT					
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indem. pour congés à payer, charges soc. et fisc. correspondantes non déductibles pour les entr. placées sous le régime de l'art. 39-1,1° bis A1. 2 du CGI*		ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges*					
	8X		8Y		
	8Z		9A		
	9B		9C		
Total des provisions pour risques et charges		8X		8Y	
Provisions pour dépréciation*					
	9D		9E		
	9F		9G		
	9H		9J		
Total des provisions pour dépréciation		9D		9E	
Charges à payer					
	9K		9L		
	9M		9N		
	9P		9R		
	9S		9T		
Total des provisions pour charges à payer		9K		9L	
* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032					
TOTAUX		YN		YO	
TOTAUX (YN=ZV à 9S) et (YO=ZW à 9T) à reporter au tab. 2058-A					
			ligne WI	ligne WU	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

CONSEQUENCES DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
Montant de la réintégration ou de la déduction	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et 3211-1 du Code des transports	XU	
---	----	--

Désignation de l'entreprise : SARL SODICA		Néant							
TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT									
Report à nouveau figurant au bilan de l'ex. ant. à celui pour lequel la déclaration est établie		50 890							
Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie		-126 505							
Prélèvements sur les réserves									
TOTAL I		-75 615							
Affectat°	Affectation aux réserves - Réserve légale	ZB							
	- Autres réserves	ZD							
	Dividendes	ZE							
	Autres répartitions	ZF							
	Report à nouveau	ZG							
(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH	-75 615					
(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'ex. dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.									
RENSEIGNEMENTS DIVERS		EXERCICE N	EXERCICE N -1						
Engagements	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail)	J7	60 178	YQ	5 124	22 267			
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS					
Détails des postes	Autres	- Sous-traitance		YT					
		- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	27 022	XQ	165 048	157 745		
		- Personnel extérieur de l'entreprise			YU				
		- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	197 019	205 703		
		- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV				
	externes	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales professionnelles)	ES		ST	173 624	166 916		
		Total du poste correspondant à la ligne FW du tab. n° 2052		ZJ	535 690	530 363			
		impôts et taxes	- Taxe professionnelle, CFE, CVAE		YW	11 104	9 135		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)		ZS		9Z	7 702	7 213		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tab. n° 2052		YX	18 806	16 348				
T.V.A.	- Montant de la TVA collectée		YY	39 314	42 370				
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations		YZ	61 890	60 197				
Divers	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2017)*		OB	232 380					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*		OS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la so		ZK	%	%				
	NUMERO DU CENTRE DE GESTION AGREE		XP						
	Filiales et participations : La liste prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI (tableau 2059-G) est-elle jointe à la présente déclaration ? (coder : 0 = non, 1 = oui)		ZR						
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		RG						
	Montant de l'investissement qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI		RH						
	Régime de groupe	Société : Résultat si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		PV à 15%	JK		PV à 0% (1	JL
					PV à 19 %	JM		Imputation	JC
		Groupe : résultat d'ens.	JD		PV à 15%	JN		PV à 0% (1	JO
				PV à 19%	JP		Imputation	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : Indiquer 1 pour soc. mère ou 2 pour filiale		JH		N°SIRET de la société mère	JJ				

12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

N° 2059-A

2018

Désignation de l'entreprise : SARL SODICA							Néant	*
A. DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE								
	Nature des éléments cédés* (1)	Date d'acquisition (1)	Valeur d'origine * (2)	Valeur nette réévaluée * (3)	Amort.pratiqués en franchise d'impôts (4)	Autres amort. * (5)	Valeur résiduelle (6)	
1	BOITIER DE GONFLAGE/SODEVICA	31/10/2014	626		626			
2	2 CLIMATISEURS/SOCAME	24/09/2014	1 221		1 150		70	
3	MATERIEL NET MAT INFORMATIQUE	03/12/2010	752		752			
4	ECRAN LIYAMA+TRANSPORT/MATERIEL NET	24/01/2013	729		729			
5	APPAREIL TERMINAL INGENICO/CARIBURO	23/11/2014	638		575		63	
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
B. PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins values réalisées				Plus-values taxables à 19 %	
	Prix de vente* (7)	Mt global de la + ou - value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-values taxables à 19 % (11)	
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %		
1								
2		-70	-70					
3								
4								
5		-63	-63					
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés.		+				+	
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés.		+				+	
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale.		+				+	
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée.		+				+	
17	Résultats nets de concession ou de sous-concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans.*				+			
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice.			+	+	+		
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme.			-	-	-		
20	Divers (Détail à donner sur une note annexe)*		+	+	+	+	+	
A. Plus ou moins-value nette à court terme (Annexe 1 à 20) (B)			-133					
B. Plus ou moins-value nette à long terme (Annexe 1 à 20) (C)			A	B (Ventilation par taxes)				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL SODICA		Néant		X	*	
		Rappel de la plus ou moins-value nette de l'exercice relevant du taux de 15% (1) ou 12,8% (2)				
(1) Entreprises à l'impôt sur les sociétés		Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis) (1) *				
(2) Entreprises à l'impôt sur le revenu		Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M Euros (art. 219 la sexies 0 du CGI) (1)				
I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU						
Origine		Moins-values à 12,8%	Imputations sur les + values à long terme de l'exercice imposables à 12,8%	Solde des moins-values à 12,8%		
1		2	3	4		
Moins-values nettes N						
Moins-values N-1						
nettes à long terme N-2						
subies au cours N-3						
des dix exercices N-4						
antérieurs N-5						
(montants restant à N-6						
déduire à la clôture N-7						
du dernier exercice) N-8						
N-9						
N-10						
II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES						
Origine	Moins-values			Imputations sur les PVL	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins values à reporter
	à 19 %, 16,5 %, (1) ou à 15 %	à 19 % ou 15% imputables sur le résultat de de l'exercice (art. 219 I a sexies-0)	à 19 % ou 15% imputables sur le résultat de de l'exercice (art. 219 I a sexies-0 bis)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N						
Moins-values N-1						
nettes à long N-2						
terme subies N-3						
au cours des N-4						
dix exercices N-5						
antérieurs N-6						
(montant restant N-7						
à déduire à la N-8						
clôture du dernier N-9						
exercice) N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

15 - RESERVE SPECIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D

2018

Désignation de l'entreprise :		SARL SODICA				Néant	X	*
(1) (Personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*								
I- SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N								
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus values à long-terme						
		à 10%	à 15%	à 18%	à 19%	à 25%		
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1							
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'ex.	2							
Total (lignes 1 et 2)	3							
Prélèv. - donnant lieu à complément d'impôts sur les sociétés	4							
opérés - ne donnant pas lieu à compl. d'impôt sur les sociétés	5							
Total (lignes 4 et 5)	6							
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7							

II - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5edu CGI)				
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	

16 - CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE
VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

N° 2059-E 2018

Désignation de l'entreprise : SARL SODICA		Néant ☐
Exercice ouvert le : 01/07/2017	et clos le : 30/06/2018	Durée en nombre de mois : 12
Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez ci-dessous la dénomination et le SIREN de la société tête de groupe		
N° SIREN		
I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	6 207 924
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	0
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	0
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	0
Total 1	OX	6 207 924
II - AUTRES PRODUITS A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	0
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	0
Subv. d'exploitation reçues	OF	0
Variation positive des stocks	OD	0
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	0
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	0
Total 2	OM	0
III - CHARGES A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
Achats	ON	5 392 627
Variation négative des stocks	OQ	37 881
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	319 485
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	3 435
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	0
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	0
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la prod. immobilisée déclarée	OU	0
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	0
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	0
Total 3	OJ	5 753 428
IV - VALEUR AJOUTEE PRODUITE		
Calcul de la valeur ajoutée	OG	Total 1 + Total 2 - Total 3 454 495
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires N° 1329AC et 1329 DEF)	SA	454 495
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE		
Mono-établissement au sens de la CVAE	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Période de référence	Au	
Date de cessation	HR	
VI - Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs		
Effectifs moyens du personnel :	YP	6,00
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	



ENVOI EN GED

**GREFFE DU
TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE FORT-DE-FRANCE
TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
PALAIS DE JUSTICE
97262 FORT-DE-FRANCE
TEL 05.96.48.41.41**

SO.DI.CA

**Chez GHP
Zone de Gros la Jambette
97232 Lamentin**

Date Chrono : 28/12/2018

Type de document : PV d'assemblée

N° de Gestion : 98 B 712

N° de dépôt : 2018B1638

Siren : 419 836 176



GED00243359

SO.DI.CA
Société à responsabilité limitée au capital de €7.500
Siège social : C/o GHP – Zone de Gros de la Jambette
97232 LE LAMENTIN
419 836 176 RCS FORT DE FRANCE

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
DU 30 NOVEMBRE 2018

PROCES-VERBAL

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit,
Le 30 novembre, à 11h30,

Les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale annuelle au siège social, sur convocation de la gérance.

SONT PRESENTS :

- Henri HILLION
Propriétaire de 1 part,
- SARL GROUPE HILLION PARTICIPATION,
Propriétaire de 499 parts,
Représentée par Henri HILLION

Total égal au nombre de parts composant le capital social 500 parts.

Henri HILLION gérant, représentant la SARL GHP associée, préside la séance.

Le Président, constate que sont présents les deux associés détenant ensemble la totalité des 500 parts composant le capital social. L'assemblée est, par conséquent, régulièrement constituée et peut donc valablement délibérer sur les décisions inscrites à l'ordre du jour.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence,
- les rapports de la gérance sur les comptes de l'exercice clos le 30/06/2018,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce

- les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2018,
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée,
- le registre des procès-verbaux d'assemblées générales,
- un exemplaire des statuts,
- Et plus généralement, toutes pièces exigées par la Loi et les statuts.

Le Président fait en outre observer que tous les documents qui en application des dispositions légales en vigueur, doivent être communiqués aux associés, leurs ont été adressés quinze jours avant la présente assemblée et que l'inventaire a été tenu à leur disposition au siège social.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration et reconnaît la validité de la présente réunion.

Puis, le Président rappelle que la présente assemblée a été convoquée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société et sur les comptes de l'exercice social clos le 30 juin 2018,
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions
- Approbation desdits comptes et quitus à la gérance,
- Affectation et répartition du résultat,
- Pouvoirs pour les formalités légales.

Puis, lecture est donnée des rapports de la gérance.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes qui sont toutes adoptées à l'unanimité.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion établi par la gérance, approuve ce rapport ainsi que les comptes annuels afférents à l'exercice clos le 30 juin 2018 tels qu'ils lui ont été présentés, le résultat de l'exercice se soldant par une perte de €56.522, ainsi que les opérations traduites par ces comptes et/ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale donne quitus à la gérance pour sa gestion au titre de cet exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30/06/2018 d'un montant négatif de €56.522 au poste « report à nouveau ».

Compte tenu du report à nouveau antérieur d'un montant négatif de €75.615 et des réserves d'un montant de €3.206, les capitaux propres de la société seraient d'un montant négatif de €120.681.

Conformément à la Loi, il est rappelé qu'au titre des trois exercices précédents, des dividendes ont été distribués, ainsi :

Exercice clos le 30 juin 2015

- €0,

Exercice clos le 30 juin 2016

- €0

Exercice clos le 30 juin 2017

- €0

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

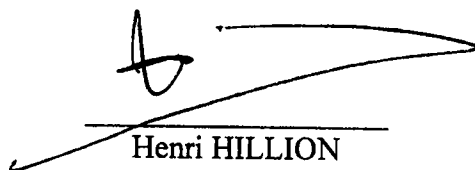
Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à la gérance pour certifier conformes toutes copies ou extraits du présent procès-verbal et des statuts, pour effectuer toutes formalités au greffe du tribunal de commerce et auprès de toutes administrations, avec faculté de substituer, et plus généralement pour certifier et signer toutes pièces et documents nécessaires à l'accomplissement de tous dépôts et formalités légales requis.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11h45.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les gérants et le Président de séance.



Henri HILLION
Gérant et Président de séance

SO.DI.CA
Société à responsabilité limitée au capital de €7.500
Siège social : C/o GHP – Zone de Gros de la Jambette
97232 LE LAMENTIN
419 836 176 RCS FORT DE FRANCE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DU 30 NOVEMBRE 2018

RAPPORT DE GESTION
DU GERANT

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2018

Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale annuelle conformément aux dispositions de la Loi et des statuts de la Société à l'effet de vous permettre d'examiner les comptes de l'exercice clos le 30/06/2018 et vous rendre compte de l'activité de la Société pendant ledit exercice.

Nous vous rappelons que l'inventaire est tenu à votre disposition au siège social.

I. ACTIVITÉ DURANT L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2018

Au cours de cet exercice, la Société a poursuivi ses activités d'exploitation de fonds de commerce de station service.

La Société a réalisé un chiffre d'affaires de €6.207.924, en augmentation de 5 % par rapport à l'exercice précédent, soit un écart de €315.225. Ce qui est la conséquence du remplacement des pompes qui permet une meilleure gestion des flux des véhicules.

Lors de cet exercice, les hausses perpétuelles de carburant nous ont directement impactés, ce qui a fortement pénaliser notre marge de progression et par conséquent la rentabilité de notre société.

II. ACTIVITÉ EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Nous vous indiquons que la Société n'exerce aucune activité en matière de recherche et développement.

III. COMPTES ANNUELS ET RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Les comptes qui sont soumis à votre approbation ont été établis dans le respect des principes de prudence et sincérité.

Vous constaterez que les comptes courants créditeurs apparaissent sur la ligne « autres dettes ».

Les produits d'exploitation sont de €6.213.034 et les charges d'exploitation s'élèvent à la somme de €6.266.590, représentant ainsi un résultat d'exploitation négatif de €53.556. Alors que l'exercice précédent laissait apparaître un résultat négatif de €118.800.

Après la prise en compte du résultat financier d'un montant négatif de €3.017 et du résultat exceptionnel d'un montant négatif de €51, le résultat de l'exercice se traduit par une perte de €56.522 représentant une forte progression par rapport à l'exercice précédent qui laissait apparaître une perte de €126.505. Malgré l'augmentation des achats de marchandises qui représentent un écart à la hausse de €322.215.

IV. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30/06/18 d'un montant négatif de €56.522 au poste « report à nouveau ».

Cette affectation, laisse ressortir le compte « autres réserves » à la somme de €3.206.

Compte tenu du report à nouveau antérieur d'un montant négatif de €75.615, les capitaux propres de la société seraient d'un montant négatif de €120.681.

Conformément à la Loi, il est rappelé qu'au titre des trois exercices précédents, des dividendes ont été distribués, ainsi :

Exercice clos le 30 juin 2015

- €0

Exercice clos le 30 juin 2016

- €0

Exercice clos le 30 juin 2017

- €0

V. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépense non déductible fiscalement.

VI. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous rappelons que la Société ne détient ni filiale ni participation.

VII. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

VIII. CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce.

IX. PERSPECTIVES D'AVENIR

Aucun évènement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

Il est prévu la mise en location du fonds de commerce.

Il vous appartiendra également de vous prononcer sur le quitus à donner à votre gérant pour sa gestion au cours de l'exercice.

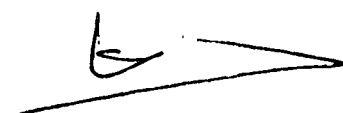
*

*

*

Nous vous remercions du vote favorable que vous voudrez bien accorder aux résolutions qui vous sont proposées.

La gérance



SO.DI.CA
Société à responsabilité limitée au capital de €7.500
Siège social : C/o GHP – Zone de Gros de la Jambe
97232 LE LAMENTIN
419 836 176 RCS FORT DE FRANCE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DU 30 NOVEMBRE 2018

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE SUR LES CONVENTIONS
WISEES PAR L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2018

**1 CONVENTION CONCLUE AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS ET
POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE**

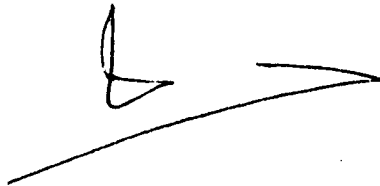
Contrat conclu avec la société GROUPE HILLION PARTICIPATION

Convention d'assistance administrative et financière

A ce titre, la Société a comptabilisé en charges, au cours de l'exercice clos le 30/06/2018, un montant HT de €177.267.

* * *

Nous vous demandons de bien vouloir approuver le présent rapport.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'L' shape followed by a horizontal line that curves upwards at the end.



ENVOI EN GED

GREFFE DU
TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE FORT-DE-FRANCE
TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
PALAIS DE JUSTICE
97262 FORT-DE-FRANCE
TEL 05.96.48.41.41

SO.DI.CA

Chez GHP
Zone de Gros la Jambette
97232 Lamentin

Date Chrono : 28/12/2018

Type de document : Dépôt de comptes annuels

N° de Gestion : 98 B 712

N° de dépôt : 2018B1638

Siren : 419 836 176



GED00243358